

QUALITÉ DES EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL

2024

Unité de Gestion d'Exploitation :

0760069 - SYN. O2 BRAY SEC NEUFCHATEL-EN-BRAY

Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement (SISE-Eaux)

Sommaire

Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine	3
Partie A : Informations sur les installations de l'unité de gestion	6
Organisation de l'alimentation en eau	6
Données sur les ressources de l'unité de gestion	7
Graphiques d'évolution des concentrations en nitrates sur les ressources de l'UGE ayant fait l'objet d'analyses au titre du contrôle sanitaire sur 3 ans	8
Données sur la production de l'unité de gestion	9
Données sur les unités de distribution de l'unité de gestion	10
Partie B : Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution	11
UDI NEUFCHATEL EN BRAY - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2024	12
UDI NEUFCHATEL EN BRAY - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2024	16
UDI NEUFCHATEL EN BRAY - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2024	17
Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion	18
Qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion	18
Qualité physico-chimique par installation de l'unité de gestion	19
Conclusion générale sur l'unité de gestion	20
Signature du document	23
Annexes	24
Liste des sigles	25
Informations sur les Points de Surveillance	26
Modélisation des réseaux d'eau potable dans le cadre du contrôle sanitaire	27
Tableau de modélisation du réseau amont des UDI de l'UGE	29

Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine

La qualité bactériologique

Pour la santé publique, la qualité bactériologique de l'eau destinée à la consommation humaine est une préoccupation majeure.

Elle est évaluée par la recherche de germes naturellement abondants dans l'intestin des hommes et des animaux.

La présence de ces germes dits "témoins de contamination fécale" dans l'eau laisse suspecter la possibilité de présence de micro-organismes dangereux pour l'homme (pathogènes).

L'appréciation de la qualité bactériologique de l'eau délivrée par une unité de distribution est réalisée à partir de la proportion, exprimée en pourcentage, du nombre d'analyses conformes par rapport au nombre total d'analyses effectuées dans l'année (sur trois ou cinq années s'agissant des petites UDI).

La présence de germes peut traduire la vulnérabilité de la ressource ou l'insuffisance de la chaîne captage - traitement - stockage - distribution.

En prévention, il est obligatoire réglementairement, de préserver les points de captage par des périmètres de protection. Il est également nécessaire d'envisager la désinfection pour les points d'eau vulnérables.

L'entretien et l'exploitation des réservoirs et des réseaux doivent aussi prendre en compte la prévention des contaminations bactériologiques. Les précautions à prendre concernent notamment, la désinfection des ouvrages après l'entretien annuel obligatoire des réservoirs, et avant remise en service lors de travaux.

La qualité physico-chimique

Les eaux contiennent un grand nombre de substances naturelles ou artificielles dont la concentration peut être bénéfique à la santé ou au contraire lui porter atteinte.

Les éléments non toxiques comprennent principalement ceux en relation avec la composition naturelle des eaux. Ce sont des éléments tels que le calcium, le magnésium, le sodium, le potassium, les chlorures et les sulfates qui participent majoritairement à la minéralisation totale de l'eau. La dureté, exprimée en degrés français, représente la teneur en calcium et en magnésium. A partir de 20°F environ, et en fonction de la température, l'eau est susceptible d'être entartrante (dépôt de calcaire).

D'autres éléments, également non toxiques en deçà de certaines concentrations, restent indésirables de par leur incidence sur le goût, l'odeur et la formation de dépôt. C'est le cas du fer, du cuivre, du manganèse, du zinc, du phosphore.

Les paramètres azotés (nitrates, nitrites et ammoniac) sont souvent témoins d'une contamination de la ressource. Leur forte concentration peut présenter des risques sanitaires particuliers, notamment pour les jeunes enfants et les femmes enceintes.

Le fluor est un cas particulier puisqu'une concentration voisine de 1 mg/L est favorable à la prévention des caries dentaires alors que des concentrations supérieures peuvent entraîner des effets néfastes pour la santé (au-delà de 2 à 3 mg/L).

Les paramètres organoleptiques sont destinés à évaluer l'aspect de l'eau (turbidité), l'odeur et la saveur ainsi que la couleur.

Les éléments toxiques sont représentés par les pesticides, les métaux lourds, certains composés organochlorés d'origine industrielle, les cyanures, et les hydrocarbures polycycliques aromatiques. Des effets néfastes pour la santé sont susceptibles d'apparaître en fonction des doses absorbées et de la durée de consommation, sans négliger les autres apports alimentaires ou environnementaux.

Par ailleurs, des mesures sont effectuées sur le terrain afin de connaître la concentration en désinfectant résiduel dans l'eau du réseau (si un traitement au chlore est réalisé), la température de l'eau, le pH (acidité ou basicité de l'eau), la conductivité (évaluation de la minéralisation). Un pH acide (inférieur à 6,5) et/ou une faible minéralisation (conductivité inférieure à 200 microS/cm) sont les signes d'une eau pouvant être agressive, c'est à dire capable de dissoudre les métaux avec lesquels elle est en contact prolongé. Cet aspect peut présenter un risque indirect pour la santé en présence, par exemple, de canalisations en plomb.

L'organisation du contrôle sanitaire

L'eau potable est un des produits alimentaires les mieux contrôlés.

Outre l'auto-surveillance à exercer par l'exploitant, les installations de production et de distribution de l'eau potable sont soumises à un contrôle mis en oeuvre par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Ce contrôle s'applique sur l'ensemble des réseaux, depuis le captage jusqu'au robinet des consommateurs.

La fréquence, le type de contrôles et d'analyses sont fixés par le Code de la Santé Publique et sont adaptés à l'origine et la nature des eaux, aux traitements mis en oeuvre et à l'importance de la population desservie. Les échantillons d'eau prélevés en des points représentatifs sont analysés par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé.

En cas de dépassement de normes, l'exploitant est immédiatement informé et doit prendre les mesures de correction nécessaires. Les mesures prises peuvent aller dans les cas les plus graves, jusqu'à recommander la non utilisation de l'eau pour les besoins alimentaires.

Les données recueillies au cours du contrôle sanitaire permettent le suivi de la qualité et l'information de l'ensemble des responsables, gestionnaires et consommateurs.

Le présent document constitue le bilan de qualité établi annuellement par l'ARS et adressé au maître d'ouvrage et à l'exploitant. Il est communicable au public.

Information des usagers

Les informations sur la qualité de l'eau (bilan annuel et/ou synthèse annuelle), adressées par l'ARS, doivent être affichées en mairie.

De plus, l'ensemble des résultats d'analyses doit pouvoir être consulté par tout usager qui en fait la demande.

Les éléments essentiels du bilan de qualité font l'objet d'une synthèse établie par l'ARS à joindre à chaque facture d'eau.

De plus, en cas de risque sanitaire particulier lié à la qualité de l'eau, une information des usagers doit être faite sans délai, par l'exploitant et/ou le responsable des installations. Cette information est également à réaliser pour les eaux agressives, pour les eaux régulièrement contaminées sur le plan bactériologique ou pour les eaux présentant des pollutions particulières.

L'ensemble des résultats d'analyses du contrôle sanitaire est accessible sur le site internet du Ministère chargé de la santé à l'adresse: <https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>. Les notes synthétiques de qualité par UDI sont disponibles à l'adresse: https://carto.atlasante.fr/1/ars_metropole_udi_infofactures.map.

Recommandations de consommation

Plomb et métaux

Le plomb est un toxique dont il convient de limiter l'accumulation dans l'organisme. Il est donc recommandé lorsque l'eau a stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail), de ne pas utiliser l'eau froide du robinet pour la boisson ou la préparation des aliments pendant une ou deux minutes d'écoulement. Une vaisselle préalable (voire une douche si la salle d'eau est alimentée par la même colonne montante dans la cuisine) permet d'éliminer l'eau ayant stagné dans les tuyaux sans la gaspiller. Cette pratique assure l'élimination de la plus grande partie des éléments métalliques dissous dans l'eau.

Ces recommandations de consommation doivent être particulièrement respectées pour les femmes enceintes et les enfants en bas âge en présence de canalisations en plomb (canalisations internes des habitations jusque dans les années cinquante, branchements publics jusque dans les années soixante). A ce titre, le remplacement des branchements publics en plomb est une obligation pour les responsables de réseaux, avec un délai de réalisation échu au 25 décembre 2013.

Il est également déconseillé d'utiliser l'eau chaude du robinet pour la préparation des denrées alimentaires (café, thé, cuisson des légumes et des pâtes...) dans la mesure où une température élevée favorise la migration des métaux dans l'eau. Les commerces ou entreprises alimentaires et les cantines ne doivent utiliser l'eau du réseau pour la fabrication des denrées alimentaires qu'après un écoulement prolongé correspondant à la contenance des canalisations intérieures de l'établissement.

Fluor

Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque la concentration en fluorures dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/L : demander conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Légionelles

Afin de réduire les risques de développement de bactéries et en particulier des légionelles au niveau des réseaux d'eau chaude sanitaire, il est recommandé de maintenir la température de production d'eau chaude sanitaire à 50°C minimum et à 55°C maximum au point d'usage (douche...) pour éviter tout risque de brûlure. Il est également fortement conseillé de vidanger et de détartrer régulièrement les ballons d'eau chaude, ainsi que de nettoyer et de détartrer les pommes et flexibles de douches, et les filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).

Les normes de qualité de l'eau de consommation

Le programme de contrôle sanitaire et les normes de qualité applicables sont issus de directives européennes retranscrites en droit français, notamment par des arrêtés modifiés du 11 janvier 2007. Les normes de qualité font l'objet de 2 types d'exigences.

Les limites de qualité

Les limites de qualité concernent les paramètres dont la présence dans l'eau présente des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que des substances chimiques tels que les nitrates, les pesticides, certains métaux et solvants chlorés, les hydrocarbures polycycliques (HAP) et les sous-produits de la désinfection de l'eau.

L'eau destinée à la consommation humaine doit être conforme aux limites de qualité.

Les références de qualité

Les références de qualité concernent des paramètres indicateurs de qualité témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution. Sans incidence directe sur la santé aux concentrations normalement présentes dans l'eau, ces substances peuvent mettre en évidence un dysfonctionnement des installations et/ou être à l'origine d'inconfort ou de désagrément pour le consommateur.

L'eau destinée à la consommation humaine doit satisfaire aux références de qualité.

Les valeurs indicatives

Les valeurs indicatives concernent des paramètres chimiques pour lesquels il n'existe pas d'exigences de qualité définies dans la législation européenne. Elles permettent d'évaluer la qualité de l'eau et de gérer la présence de ces paramètres. Ces valeurs concernent aujourd'hui uniquement les métabolites de pesticides non pertinents après évaluation de l'Anses (valeur indicative : 0,9 microgramme/L). À terme, d'autres paramètres pourraient être intégrés avec des valeurs indicatives.

L'eau destinée à la consommation humaine doit satisfaire aux valeurs indicatives.

Les valeurs de vigilance

Les valeurs de vigilance concernent des paramètres d'intérêt ou des paramètres dits « émergents », qui constituent un sujet de préoccupation sanitaire (perturbateurs endocriniens suspectés, médicaments, microplastiques, ...). Ces paramètres font l'objet d'une surveillance dans le cadre d'un mécanisme de vigilance qui permet d'organiser un suivi et d'acquérir des connaissances sur ces paramètres.

Si ces valeurs ne sont pas respectées, la personne responsable de la production ou de la distribution d'eau doit réaliser une surveillance de ces paramètres et/ou mettre en place des mesures correctives.

Partie A : Informations sur les installations de l'unité de gestion

Organisation de l'alimentation en eau

Unité de gestion et d'exploitation

La distribution de l'eau potable est un service public mis en oeuvre par la commune ou un regroupement de communes, maître d'ouvrage des installations. L'exploitation du service peut-être réalisée soit en régie communale, syndicale ou communautaire, soit confiée par délégation de service public à une entreprise privée.

Une unité de gestion est caractérisée par un même maître d'ouvrage et un même exploitant.

Description sommaire d'un système d'alimentation en eau

Un système d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes définies d'amont en aval :

1. L'origine de l'eau :

Il s'agit de la ressource : captage ou mélange de captages qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...).

Les prélèvements effectués sur les captages caractérisent l'eau brute avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

2. La production d'eau

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filrière de traitement complète). Dans quelques cas, certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées.

Les prélèvements effectués caractérisent l'eau mise en distribution aux abonnés : ils sont réalisés en sortie de station de traitement-production ou au point de mise en distribution (premier abonné du réseau).

3. La distribution de l'eau

Une unité de distribution est un réseau caractérisé par une même unité technique, une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitants et maîtres d'ouvrage.

Les prélèvements effectués sur l'unité de distribution sont représentatifs de la qualité de l'eau desservie aux usagers.

Données sur les ressources de l'unité de gestion

Situation administrative des captages

Rappels réglementaires :

L'instauration et le respect des périmètres de protection autour des captages d'eau destinée à la consommation humaine est une obligation légale ancienne. Créée par la première loi sur l'eau du 16 décembre 1964 pour tout nouveau captage, cette obligation a été étendue, par la seconde loi sur l'eau du 2 janvier 1992, aux captages créés avant 1964 qui ne bénéficient pas d'une protection naturelle et à tous les captages par la loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004.

L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale du maître d'ouvrage du captage.

Les périmètres de protection sont instaurés lorsqu'un arrêté de déclaration d'utilité publique a été signé par le Préfet. Les documents d'urbanisme doivent être mis en compatibilité avec les prescriptions de la déclaration d'utilité publique.

Indicateur d'avancement de la protection de la ressource en eau

Cet indicateur est fourni en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007, de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 relatifs aux rapports annuels sur le prix de la qualité des services publics d'eau et d'assainissement.

Règles de calcul :

La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

- 0% Aucune action.
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours.
- 40% Avis de l'hydrogéologue agréé signé.
- 50% Dossier recevable déposé en préfecture.
- 60% Arrêté préfectoral signé.
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005.
- 100% Procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

Pour atteindre 100%, la collectivité doit mettre en oeuvre une surveillance effective et pérenne du respect des prescriptions de l'arrêté de déclaration d'utilité publique instaurant les périmètres de protection réglementaires autour de ce captage. Il est demandé qu'un bilan annuel de cette surveillance soit transmis à l'Agence Régionale de Santé pour justifier de cette surveillance.

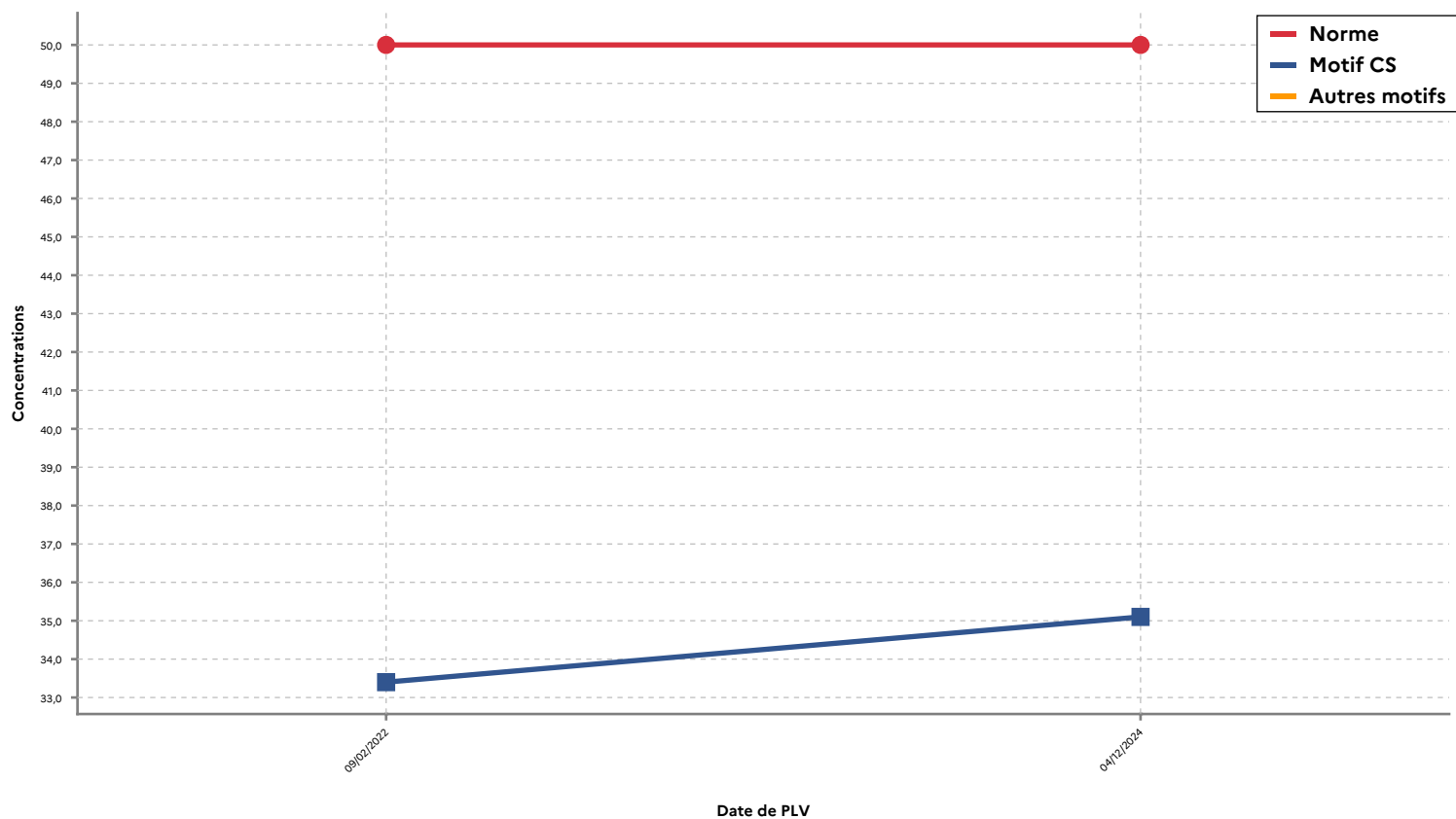
Le tableau ci-dessous résume la position administrative des captages alimentant l'unité de gestion.

Gestionnaire du ou des captages : SYN. O2 BRAY SEC NEUFCHATEL-EN-BRAY

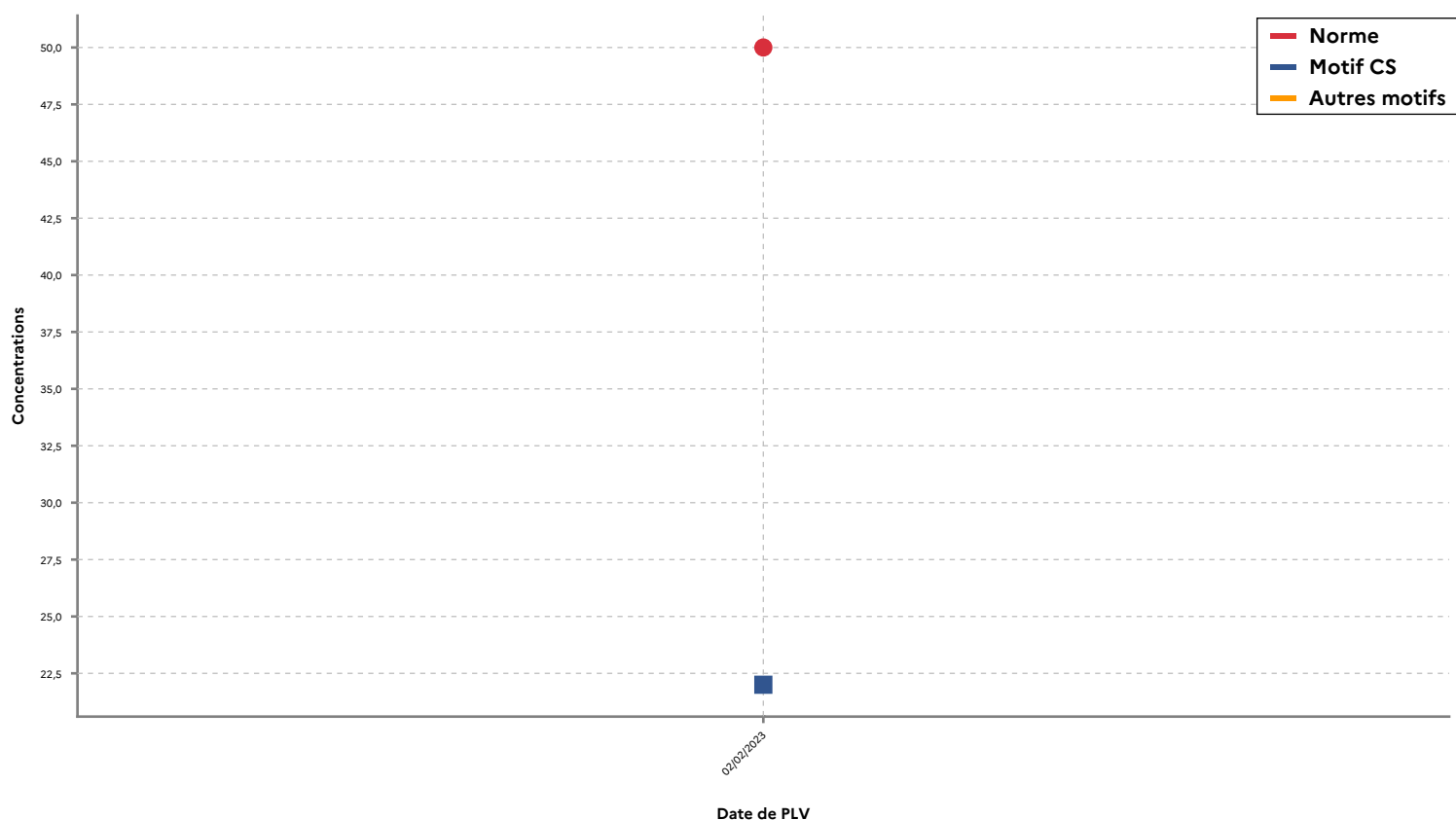
Descriptif du ou des captages				Situation administrative				Indicateur d'avancement
Nom	Type	Commune d'implantation	Code BRGM	Etat de la procédure	Avis hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté DUP	Indice de protection
MESNIERE-GRAND HATTEHOULLE	SOURCE	MESNIERES-EN-BRAY	00598X0067	Procédure en cours	05/05/2020			50 %
NEUVILLE-FERRIERES	FORAGE	NEUVILLE-FERRIERES	00605X0210	Procédure en cours	05/05/2020			50 %

Graphiques d'évolution des concentrations en nitrates sur les ressources de l'UGE ayant fait l'objet d'analyses au titre du contrôle sanitaire sur 3 ans

Concentration en nitrates (mg/L) sur 3 ans pour le captage/mélange de captage 076000159 - MESNIERE-GRAND HATTEHOULLE



Concentration en nitrates (mg/L) sur 3 ans pour le captage/mélange de captage 076000181 - NEUVILLE-FERRIERES



Données sur la production de l'unité de gestion

Quelques définitions :

- **Débit de pointe** : débit journalier le plus élevé sur 7 jours consécutifs ou débit journalier du mois de consommation maximale.
- **Débit moyen journalier** : volume produit annuellement divisé par 365.
- **Débit réglementaire** : débit renseigné par les services des ARS, servant de base à la définition du programme de contrôle sanitaire réglementaire sur cette installation.

07601291 - SYN. O2 BRAY

076000712 - NEUVILLE-FERRIERES

Débits de production

Débits en m3/jour	
Débit de pointe	1 400
Débit moyen journalier	1 300
Débit réglementaire	1 300

Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement
CHLORE	3: DESINFECTION OU OXYDO-REDUCTION
Désinfection à la crépine	DIVERS - hors circulaire

076001791 - MESNIERES - NEUVILLE FERRIERES

Débits de production

Débits en m3/jour	
Débit de pointe	
Débit moyen journalier	175
Débit réglementaire	175

Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement
CHLORE	3: DESINFECTION OU OXYDO-REDUCTION
Désinfection à la crépine	DIVERS - hors circulaire

Données sur les unités de distribution de l'unité de gestion

076000377 - NEUFCHATEL EN BRAY

Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
4 855	4 855	4 855	4 855

Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée	Population alimentée (hab.)
076	76427	MESNIERES-EN-BRAY	5 abon	2	19
076	76399	LUCY	Gde et petite Corbière La Goulée Berneval	15	27
076	76424	MENONVAL	La Broche Les Longagnes Les Etots	13	31
076	76462	NEUFCHATEL-EN-BRAY	TOTALITE	100	4 671
076	76584	SAINT-GERMAIN-SUR-EAULNE	La Mare Fond L'heuret	13	29
076	76620	SAINT-MARTIN-L'HORTIER	Mont d'aulage	15	41
076	76053	BAILLOLET	Queue du Hellet	25	29

Partie B : Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution

Le bilan annuel de la qualité :

Le bilan annuel de qualité est établi par unité de distribution. Il porte sur les analyses d'eau prélevée sur cette zone et les installations qui l'alimentent : la station de traitement-production quand l'eau est distribuée après traitement, la ressource quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Pour plus d'informations, se reporter en annexe 2.

L'indicateur global de qualité :

Sur la base des résultats d'analyses de l'unité de distribution logique, un indicateur global est calculé et assorti d'une appréciation sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée.

L'indicateur global prend en compte les 30 paramètres (ou familles de paramètres) recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau distribuée et faisant l'objet d'une limite de qualité. Il correspond au classement le plus défavorable de l'ensemble de ces 30 paramètres.

Les résultats pris en compte sont des résultats des analyses du contrôle sanitaire, des contrôles renforcés et des recontrôles, dès lors qu'ils sont représentatifs de la qualité de l'eau de l'ensemble de l'unité de distribution.

Des résultats d'analyses des années antérieures (dans la limite de cinq années) peuvent également être pris en compte dans le calcul de l'indicateur si le nombre de résultats d'analyses de l'année du bilan est insuffisant pour réaliser le calcul (cas des petites unités de distribution).

Indicateur global de qualité	
A	Eau de bonne qualité
B	Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
C	Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitation de consommation
D	Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Pour votre unité de gestion, le bilan concerne les unités de distribution suivantes :

076000377 - NEUFCHATEL EN BRAY

Unité de distribution NEUFCHATEL EN BRAY (076000377)

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2024

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : NEUFCHATEL EN BRAY

Code : 076000377

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					18	0,00		210,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					18	0,00		210,00		
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	18	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	18	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			18	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			18	0,00		0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	18	9,50	15,02	22,50		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
ASPECT (QUALITATIF)						18	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						18	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						18	0,00	0,00	0,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						18	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	12	0,00	0,03	0,38		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					18	0,07	0,26	0,41		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					18	0,10	0,28	0,45		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	2	2		2		
PH	unité pH			6,50	9,00	18	7,10		7,40		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					2	7,23		7,28		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					6	25,20		28,40		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					6	29,40		32,30		
MINÉRALISATION											
CALCIUM	mg/L					2	116,00	120,70	125,40		
CHLORURES	mg/L				250,00	6	17,30	17,85	18,30		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	18	590,00	616,72	641,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					2	2,20	2,25	2,30		
POTASSIUM	mg/L					2	1,00	1,10	1,20		
SODIUM	mg/L				200,00	2	6,90	7,10	7,30		
SULFATES	mg/L				250,00	6	0,00	7,91	9,61		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	3	0,00	0,00	0,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	2	0,00	0,00	0,00		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	18	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			18	26,80	28,97	31,00		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			18	0,54	0,58	0,62		

Unité de distribution : NEUFCHATEL EN BRAY

Code : 076000377

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,10				5	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,50				13	0,00	0,00	0,01		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L			2,00		6	0,26	0,50	0,75		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L			200,00		2	0,00	0,00	0,00		
ANTIMOINE	microgramme/L	10,00				1	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L	10,00				2	0,00	0,00	0,00		
BARYUM	mg/L			0,70		2	0,03	0,03	0,03		
BORE MG/L	mg/L	1,50				2	0,01	0,01	0,01		
CADMIUM	microgramme/L	5,00				1	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L	50,00				1	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L	50,00				2	0,00	0,10	0,20		
FLUORURES MG/L	mg/L	1,50				2	0,07	0,07	0,07		
MERCURE	microgramme/L	1,00				2	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L	20,00				2	0,00	0,00	0,00		
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					2	0,00	0,02	0,03		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L			100,00		2	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a			0,10		2	0,00	0,00	0,00		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMOFORME	microgramme/L	100,00				2	0,00	0,40	0,80		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L	100,00				2	0,00	0,35	0,70		
CHLOROFORME	microgramme/L	100,00				2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L	100,00				2	0,00	0,10	0,20		
TRIALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L	100,00				2	0,00	0,81	1,61		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L	1,00				2	0,00	0,00	0,00		
CUMÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE MÉTA	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE PARA	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L	0,50				3	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L	3,00				2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L	10,00				2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHANE-1,1,2,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈN+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L	10,00				2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L	10,00				2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQUE											
ACÉNAPHTHYLÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACÉNAPHTÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ANTHRACÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
BENZANTHRACÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L	0,01				1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L	0,10				1	0,00	0,00	0,00		

Unité de distribution : NEUFCHATEL EN BRAY

Code : 076000377

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
CHRYSÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DIBENZO(A,H)ANTHRACÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
FLUORÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (6 SUBST.*)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
MÉTHYL(2)FLUORANTHÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
MÉTHYL(2)NAPHTALÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
NAPHTALÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PHÉNANTRÈNE	microgramme/L					1	0,04	0,04	0,04		
PYRÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CHLOROBENZENES											
PENTACHLOROBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES CARBAMATES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZINES											
ATRAZINE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,01		
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES SULFONYLUREES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZOLES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES STROBILURINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES PERTINENTS											
ATRAZINE DÉSÉTHYL	microgramme/L		0,10			2	0,03	0,04	0,05		

Unité de distribution : NEUFCHATEL EN BRAY

Code : 076000377

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
ATRAZINE DÉSÉTHYL DÉISOPROPYL	microgramme/L	0,10				35	0,02	0,05	0,09		
ATRAZINE DÉSÉTHYL-2-HYDROXY	microgramme/L	0,10				35	0,00	0,01	0,02		
CHLORIDAZONE DESPHÉNYL	microgramme/L	0,10				2	0,03	0,05	0,06		
CHLORIDAZONE MÉTHYL DESPHÉNYL	microgramme/L	0,10				2	0,00	0,01	0,02		
CHLOROTHALONIL R417888	microgramme/L	0,10				17	0,02	0,03	0,04		
CHLOROTHALONIL R471811	microgramme/L	0,10				12	0,28	0,32	0,40	12	
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES DIVERS											
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L	0,50				2	0,19	0,34	0,49		
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
CGA 354742	microgramme/L					2	0,03	0,04	0,04		
CHLOROTHALONIL R471811	microgramme/L					5	0,32	0,36	0,41		
ESA METAZACHLORE	microgramme/L					2	0,00	0,02	0,04		
PCB, DIOXINES, FURANES											
PCB 101	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 118	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 138	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 153	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 180	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 28	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 35	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 52	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 54	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ETHYLUREE	microgramme/L					35	0,00	0,00	0,00		

Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

acлонifen, acétamiprid, acétochlore, alachlore, aldicarbe, aldicarbe sulfoné, aldrine, amidosulfuron, aminotriazole, ampa, améthryne, anthraquinone (pesticide), asulame, atrazine-2-hydroxy, atrazine-déisopropyl, azimsulfuron, azinphos méthyl, azinphos éthyl, azoxystrobine, benfluraline, benoxacor, bentazone, bifenox, bifenthrine, biterta nol, boscalid, bromacil, bromophos méthyl, bromophos éthyl, bromoxynil, bromuconazole, butraline, buturon, béalaxyl, captane, carbaryl, carbendazime, carbofuran, c arboxine, carbétamide, cga 369873, chlorbromuron, chlordane alpha, chlordane bêta, chlorfenvinphos, chloridazone, chlormequat, chloro-4 méthylphénol-2, chlorothalo nil, chlorothalonil-4-hydroxy, chloroxuron, chlorprophame, chlorpyriphos méthyl, chlorpyriphos éthyl, chloresulfuron, chlortoluron, clethodime, clodinafop-propargyl, clo mazone, clothianidine, coumafène, coumatétralyl, cyanazine, cyazofamide, cybutryne, cycloxydime, cycluron, cyfluthrine, cymoxanil, cyperméthrine, cyproconazole, cypr odinil, cyromazine, ddd-2,4', ddd-4,4', dde-2,4', dde-4,4', ddt-2,4', ddt-4,4', deltaméthrine, desmethylnorflurazon, desméthylisoproturon, desmétryne, diallate, diazinon, d icamba, dichlobénil, dichlorprop, dichlorvos, dichlorophène, diclofop méthyl, dicofol, dieldrine, diethofencarbe, diflubenzuron, diflufénicanil, difénoconazole, dimoxystro bine, diméfuron, dimétachlore, diméthachlore oxa, diméthoate, diméthomorphe, diméthénamide, diméthénamide esa, diméthénamide oxa, dinitrocrésol, dinoseb, din oterbe, disyston, diuron, endosulfan alpha, endosulfan bêta, endosulfan sulfate, endrine, epoxyconazole, esa acetochlore, esa alachlore, esa metolachlore, esfenvalérate, ethidimuron, ethion, ethofumésate, ethoprophos, ethylenethiouree, fenbuconazole, fenchlorphos, fenitrothion, fenobucarbe, fenoxycarbe, fenpropidin, fenpropimorph e, fenvalérate, fipronil, flampop-isopropyl, flazasulfuron, flonicamide, florasulam, fluazifop butyl, fluzinam, fludioxonil, flufenacet, flufenacet esa, flufénacet oxa, flufén oxuron, fluométuron, flupyrsulfuron-méthyle, fluquinconazole, flurochloridone, fluroxypir, fluroxypir-meptyl, flurtamone, flusilazol, flutolanil, flutriafol, folpel, fomesafen, fonofos, foramsulfuron, fénarimol, fénazaquin, fénoxaprop-éthyl, fénuron, glufosinate, glyphosate, haloxyfop éthoxyéthyl, hch alpha, hch bêta, hch delta, hch epsilon, hc h gamma (lindane), heptachlore, heptachlore époxyde cis, heptachlore époxyde trans, hexachlorobenzène, hexaconazole, hexazinone, hydroxycarbofuran-3, hydroxyter buthylazine, imazalile, imazamox, imazaméthabenz, imazaméthabenz-méthyl, imazaquine, imidaclopride, indoxacarbe, iodosulfuron-methyl-sodium, ioxynil, iprodione, ip rovalicarb, isodrine, isoproturon, isoxaben, kresoxim-méthyle, lambda cyhalothrine, lenacile, linuron, malathion, mepiquat, metconazol, metsulfuron méthyl, molinate, m onolinuron, monuron, myclobutanil, mécoprop, mésosulfuron-méthyl, mésotrione, métabenzthiazuron, métalaxyle, métaldéhyde, métamitrone, métazachlore, méthioca rb, méthomyl, méthoxychlore, métochromuron, métolachlore, métosulam, métoxuron, métribuzine, mévinphos, napropamide, nicosulfuron, nitrofène, norflurazon, nébur on, ométhoate, oryzalin, oxa acetochlore, oxa alachlore, oxa metazachlore, oxa metolachlore, oxadiazon, oxadixyl, oxychlorane, oxydéméton méthyl, paclobutrazole, p arathion méthyl, parathion éthyl, penconazole, pencycuron, pendiméthaline, pentachlorophénol, perméthrine, phorate, phosalone, phosphamidon, phoxime, picoxystro bine, prochloraze, procymidone, prométhrine, prométon, propachlore, propachlore esa, propachlore oxa, propamocarbe, propanil, propaquizafop, propazine, propham e, propiconazole, propoxur, propyzamide, prosulfocarbe, prosulfuron, pymétrozone, pyraclostrobine, pyrimicarbe, pyrimiphos méthyl, pyrimiphos éthyl, pyriméthanol, qui nalphos, quinmerac, quinoxifène, quizalofop éthyle, rimsulfuron, sebuméto, siduron, simazine, simazine hydroxy, simétryne, spiroxamine, sulcotrione, sulfosulfuron, séb uthylazine, terbuméto, terbuméto-déséthyl, terbutylazin, terbutylazin déséthyl, terbutylazine métabolite Im6, terbutryne, thiabendazole, thioclopride, thiamethox am, thifensulfuron méthyl, thébutiuron, triallate, triasulfuron, triazamate, triazoxide, tribenuron-méthyle, trichlorophénol-2,4,5, triclopyr, trifloxystrobine, trifluraline, tri flusulfuron-méthyl, trinéapac-éthyl, triticonazole, tébuconazole, tébufénozide, tébutam, tétrachlorvinphos, tétraconazole, vamidothion, vinchlozoline, zoxamide, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 2,4,5-t, 2,4-d, 2,4-mcpa, 2,4-mcpb, 2,6 dichlorobenzamide

Unité de distribution NEUFCHATEL EN BRAY (076000377)

Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2024

(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'EQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des limites de qualité : 12

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
UDI : NEUFCHATEL EN BRAY	CHLOROTHALONIL R471811	05/02/2024	0,29 microgramme/L		0,10		
	CHLOROTHALONIL R471811	06/03/2024	0,38 microgramme/L		0,10		
	CHLOROTHALONIL R471811	11/04/2024	0,30 microgramme/L		0,10		
	CHLOROTHALONIL R471811	02/05/2024	0,31 microgramme/L		0,10		
Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
TTP : NEUVILLE-FERRIERES	CHLOROTHALONIL R471811	05/02/2024	0,29 microgramme/L		0,10		
	CHLOROTHALONIL R471811	06/03/2024	0,35 microgramme/L		0,10		
	CHLOROTHALONIL R471811	11/04/2024	0,32 microgramme/L		0,10		
	CHLOROTHALONIL R471811	02/05/2024	0,34 microgramme/L		0,10		
Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
TTP : MESNIERES - NEUVILLE FERRIERES	CHLOROTHALONIL R471811	05/02/2024	0,28 microgramme/L		0,10		
	CHLOROTHALONIL R471811	06/03/2024	0,40 microgramme/L		0,10		
	CHLOROTHALONIL R471811	11/04/2024	0,30 microgramme/L		0,10		
	CHLOROTHALONIL R471811	02/05/2024	0,30 microgramme/L		0,10		

Unité de distribution NEUFCHATEL EN BRAY (076000377)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2024

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	18	35
Nombre de prélèvements non-conformes	0	12
Conformité aux limites de qualité*	100,00 %	65,71 %

* Ne tient pas compte des dérogations

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau peut être consommée par tous sans risque pour la santé. Elle est de bonne qualité pour l'ensemble des paramètres réglementaires.

Elle a été classée en qualité convenable en raison de la présence d'un produit de dégradation de pesticide*.

* le métabolite R471811 du chlorothalonil n'est plus soumis au seuil réglementaire de 0,1 microgramme/L depuis mai 2024, suite à l'avis de l'agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES).

Indicateur global de qualité	
B	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitation de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	18	35
Nombre de prélèvements non satisfaisants	0	0
Respect des références de qualité	100,00 %	100,00 %

Observations / recommandations techniques :

Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion

Qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion

Année(s) 2022 - 2023 - 2024

Année	TTP - NEUVILLE-FERRIERES	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		15

Année	TTP - MESNIERES - NEUVILLE FERRIERES	
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	1
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		3

Année	UDI - NEUFCHATEL EN BRAY	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	12
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	12
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	12
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		36

Conformité pour l'unité de gestion sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		54

Qualité physico-chimique par installation de l'unité de gestion

Année(s) 2022 - 2023 - 2024

Année	TTP - NEUVILLE-FERRIERES	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	12
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	12
2024	Conformité sur l'installation :	66,67 %
	Nombre de prélèvements :	12
Conformité pour l'installation sur trois ans:		88,89 %
Nombre de prélèvements :		36

Année	TTP - MESNIERES - NEUVILLE FERRIERES	
2023	Conformité sur l'installation :	91,67 %
	Nombre de prélèvements :	12
2024	Conformité sur l'installation :	63,64 %
	Nombre de prélèvements :	11
Conformité pour l'installation sur trois ans:		78,26 %
Nombre de prélèvements :		23

Année	UDI - NEUFCHATEL EN BRAY	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	12
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	12
2024	Conformité sur l'installation :	66,67 %
	Nombre de prélèvements :	12
Conformité pour l'installation sur trois ans:		88,89 %
Nombre de prélèvements :		36

Conformité pour l'unité de gestion sur trois ans:		86,32 %
Nombre de prélèvements :		95

Conclusion générale pour l'unité de gestion

Indicateurs SISPEA

Les indicateurs SISPEA sont à rendre à l'échelle du service et sont à produire dans le cadre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement. Les indicateurs exposés ci-dessous sont donnés au niveau de l'UGE, ou d'un secteur de l'UGE. Il s'agit des données individuelles (par captage ou UDI) permettant de calculer les indicateurs à l'échelle du service dans SISPEA.

Indice d'avancement de la protection de la ressource (*Indicateur SISPEA P108.3*)

Gestionnaire du ou des captages : SYN. O2 BRAY SEC NEUFCHATEL-EN-BRAY

Code BRGM	Nom du captage	Commune d'implantation du captage	Indice de protection (VP.193 ou VP.212)
00598X0067	MESNIERE-GRAND HATTEHOULLE	MESNIERES-EN-BRAY	50 %
00605X0210	NEUVILLE-FERRIERES	NEUVILLE-FERRIERES	50 %

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées pour la microbiologie (Indicateur SISPEA P101.1)

Code de l'UDI	Nom de l'UDI	Nombre de prélèvements (P101.1a)	Nombre de prélèvements non-conformes (P101.1b)	Taux de conformité microbiologique
076000377	NEUFCHATEL EN BRAY	18	0	100,00 %
	Nombre total	18	0	100,00 %

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées pour les paramètres physico-chimiques (Indicateur SISPEA P102.1)

Code de l'UDI	Nom de l'UDI	Nombre de prélèvements (P102.1a)	Nombre de prélèvements non-conformes (P102.1b)	Taux de conformité physico-chimique
076000377	NEUFCHATEL EN BRAY	35	12	65,71 %
	Nombre total	35	12	65,71 %

Conclusion générale du rapport

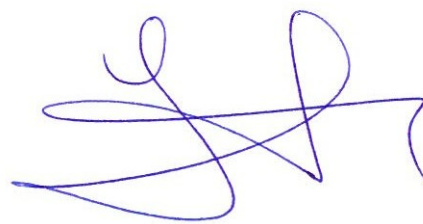
L'eau distribuée en 2024 sur le territoire de l'unité de gestion est restée conforme aux valeurs réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés. Le métabolite R471811 du chlorothalonil n'est plus soumis au seuil réglementaire de 0,1 microg/L depuis mai 2024, suite à l'avis de l'agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES).

La protection des captages par Déclaration d'Utilité Publique est une obligation réglementaire. Il appartient à la collectivité de prendre les mesures nécessaires à cette protection et d'assurer le suivi de leur mise en œuvre.

Enfin, il est rappelé l'obligation de procéder à une évaluation des risques de dégradation de la qualité de l'eau. Celle-ci doit conduire à mettre en place des actions de maîtrise de la qualité de l'eau distribuée ainsi qu'une surveillance adaptée (plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau (PGSSE)). Le programme analytique de suivi de la qualité de l'eau comporte au minimum les mesures en continu de la turbidité et du résiduel de désinfectant. Le PGSSE portant sur la zone de captage doit être élaboré avant juillet 2027.

Le 11/06/2025

Par délégation,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Ingénieur d'Etudes Sanitaires

ANNE GERARD

Annexes

Liste des sigles

Informations sur les Points de Surveillance

Modélisation des réseaux d'eau potable dans le cadre du contrôle sanitaire

Tableau de modélisation du réseau amont des UDI de l'UGE

Liste des sigles

AP	Arrêté préfectoral
ARS	Agence régionale de santé
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières
CAP	Captage
CODERST	Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques
DGS	Direction générale de la santé
DUP	Déclaration d'utilité publique
MCA	Mélanges de captages
PLU	Plan local d'urbanisme
TTP	Station de traitement-production
UDI	Unité de distribution
UGE	Unité de gestion et d'exploitation
PRPDE	Personne responsable de la production et la distribution d'eau

Informations sur les Points de Surveillance

076000377 - NEUFCHATEL EN BRAY

076000159 - MESNIERE-GRAND HATTEHOULLE

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0760000000820	EXHAURE	Principal	76427 - MESNIERES-EN-BRAY		EAU BRUTE SOUTERRAINE

076000181 - NEUVILLE-FERRIERES

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0760000000909	EXHAURE	Principal	76465 - NEUVILLE-FERRIERES		EAU BRUTE SOUTERRAINE

076000712 - NEUVILLE-FERRIERES

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0760000000911	SORTIE STATION	Principal	76465 - NEUVILLE-FERRIERES	ROBINET STATION	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION
0760000002619	ANCIENNE UTR NEUVILLE	Secondaire	76465 - NEUVILLE-FERRIERES		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
0760000002620	ANCIENNE UTR MESNIERES	Secondaire	76465 - NEUVILLE-FERRIERES		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

076001791 - MESNIERES - NEUVILLE FERRIERES

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0760000002820	SORTIE RESERVOIR ST MARTIN L'HORTIER	Principal	76620 - SAINT-MARTIN-L'HORTIER	RESERVOIR ST MARTIN DE L'HORTIER	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Modélisation des réseaux d'eau potable dans le cadre du contrôle sanitaire

Qu'est-ce qu'une unité de distribution logique (UDL) ?

L'Unité de Distribution Logique est une méthode permettant de mieux caractériser la qualité de l'eau distribuée à la population pour une UDI donnée. Bon nombre de paramètres physico-chimiques ne sont pas analysés sur les prélèvements réalisés en distribution. Il faut donc compléter les résultats d'analyses recueillis au niveau d'une UDI par des résultats d'analyses réalisées sur des installations en amont (production ou ressource le cas échéant).

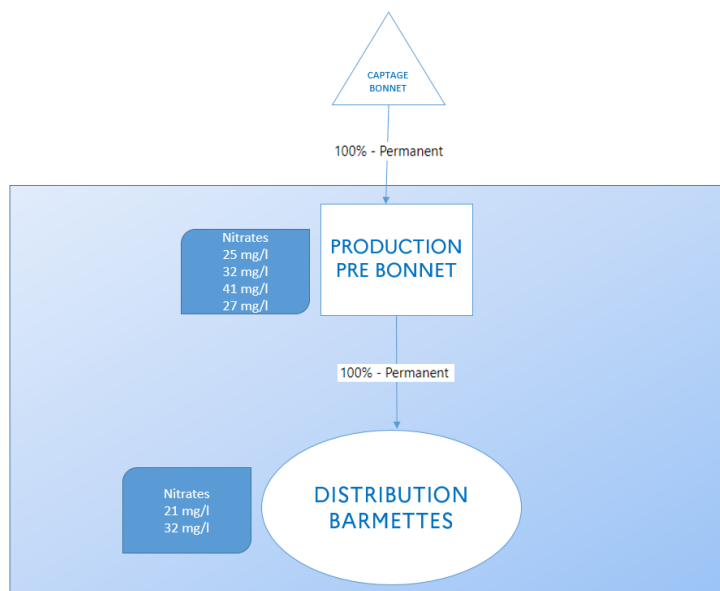
Pour déterminer les installations qui vont constituer l'UDL, il faut considérer l'organisation du contrôle sanitaire (paramètres mesurés sur chaque type d'installation) et la capacité des stations de traitement à éliminer chaque paramètre ou groupe de paramètre.

Exemple théorique simple :

Le réseau d'eau potable est constitué d'un captage d'eau brute BONNET, d'une station de traitement qui comporte un traitement de désinfection PRE BONNET et d'un réseau de distribution (commune de BARMETTES).

La modélisation de ce réseau pour l'exercice du contrôle sanitaire est la suivante :

- UDI BARMETTES (réseau de distribution)
- PRODUCTION PRE BONNET (niveau amont N+1 de l'UDI)
- CAP BONNET (niveau amont N+2 de l'UDI)



On considère que tous les paramètres analysés en production et en distribution suffisent à caractériser la qualité de l'eau distribuée. L'unité de distribution logique est donc constituée de l'UNITÉ DE DISTRIBUTION BARMETTES et de la PRODUCTION PRE BONNET : tous les résultats d'analyses réalisés sur ces 2 installations sont représentatifs de la qualité de l'eau au robinet du consommateur.

Comment sont calculées les valeurs minimum, maximum et moyennes pour un paramètre ?

- **Valeurs minimum et maximum** : aucune pondération n'est appliquée.

Pour chaque paramètre, la valeur minimum et maximum des résultats d'analyse des prélèvements réalisés en distribution et production est affichée dans le présent rapport.

- **Valeur moyenne** : aucune pondération n'est appliquée.

Les résultats des analyses réalisées en distribution peuvent être éventuellement pondérés par leur représentativité dans le temps. Les résultats des analyses réalisées en production (et le cas échéant à la ressource) sont pondérés par la part de débit contribuant au mélange en distribution et par la prise en compte des changements éventuels de configuration du réseau (modification du réseau des installations, représentativité dans le temps ...).

- **Bactériologie** : c'est le pourcentage de conformité calculé sur la base des prélèvements de toutes les installations de l'UDI logique.

Pour chaque paramètre et pour chaque unité de distribution, l'ARS peut faire le choix, selon leur représentativité :

- **D'exclure du calcul** les résultats des analyses des prélèvements réalisés en production (N+1).
- **D'inclure dans le calcul** les résultats des analyses des prélèvements réalisés à la ressource (N+...).

Exemple : calcul des statistiques pour le paramètre « nitrates »

Les résultats d'analyses de nitrates du contrôle sanitaire en distribution sont complétés en prenant en compte les 4 résultats d'analyses réalisés en production. On considère que les nitrates analysés en production caractérisent suffisamment la qualité de l'eau distribuée (les éventuels résultats disponibles à la ressource ne sont pas pris en compte) et que le réseau (lien et % de débit) n'a pas été modifié au cours de l'année.

Détails du calcul :

1 Moyenne Nitrates Production PRE BONNET

$$(25+32+41+27) / 4 = 31,2 \text{ mg/L avec Nombre de prélèvements} = 4 \quad 2$$

3 Moyenne Nitrates Distribution BAS SERVICE BARMETTES

$$(21 + 32) / 2 = 26,5 \text{ mg/L avec Nombre de prélèvement} = 2 \quad 4$$

$$\text{Calcul de la moyenne} = (1 \times 2) + (3 \times 4) / (2 \times 4)$$

$$((31,2 \times 4) + (26,5 \times 2)) / (4 + 2) = (124,8 + 53) / 6 = 29,6 \text{ mg/L}$$

On aura donc pour cette UDI

-> Valeur moyenne : **29,6 mg/L**

-> Valeur maximum : **41 mg/L**

-> Valeur minimum : **21 mg/L**

Cette situation donnée à titre d'exemple théorique est simple. La situation de certains réseaux peut amener à des calculs plus complexes.

Tableau de modélisation du réseau amont des UDI de l'UGE

* Le statut "En service" des colonnes "État du lien" et "État du lien du % de débit" regroupe les états "Permanent", "Saisonnier" et "Occasionel".

UDI de référence	Installation amont	Niveau	Date de début d'état du lien	Date de fin d'état du lien	État du lien	% de débit	Date de début du % de débit	Date de fin du % de débit	État du lien du % de débit
NEUFCHATEL EN BRAY - (076000377)	TTP - NEUVILLE-FERRIERES (076000712)	1	11/08/1995		En service	95	11/08/1995		En service
	TTP - MESNIERES - NEUVILLE FERRIERES (076001791)	1	01/04/2019		En service	5	18/12/2019		En service
	CAP - MESNIERE-GRAND HATTEHOULLE (076000159)	2	24/01/1997		En service		24/01/1997		En service
	CAP - NEUVILLE-FERRIERES (076000181)	2	11/08/1995		En service		11/08/1995		En service
	TTP - NEUVILLE-FERRIERES (076000712)	2	18/12/2019		En service		18/12/2019		En service
	CAP - NEUVILLE-FERRIERES (076000181)	3	11/08/1995		En service		11/08/1995		En service